



Seniors Solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale.....	P.80
Les allocations familiales.....	P.80
Les services Sécurité - Banques, téléassistance.....	P.80
Le Foyer de l'Amitié "l'Escapade".....	P.80
Les aides et soins à domicile, les navettes et les repas à domicile.....	P.81
Aides légales à la gestion du patrimoine et à la protection de la personne.....	P.81
La Résidence d'Églantine.....	P.82
Les Lauriers de Plaisance.....	P.82
La Résidence des Pins.....	P.82

ACTION SOCIALE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(CCAS)

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 96 16 - Fax : 01 43 09 88 27

Horaires d'ouverture :

- Lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 45 (17 h 30 le vendredi).

- 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 8 h 30 à 11 h 30.

Le CCAS vous accompagne dans vos démarches.

Il vous permet d'obtenir certaines formes d'aides : allocation départementale personnalisée d'autonomie, cartes d'invalidité, cartes de priorité, cartes améthyste,



instruction des demandes d'allocation spéciale et fonds national de solidarité, tarif réduit de cantine et de centre de loisirs, bourses pour les colonies de vacances et classes transplantées, téléalarmes, repas à domicile, aides à domicile, service de soins à domicile, RSA, Fonds Solidarité Energie, bons de chauffage (retraités uniquement).

Plan canicule et Plan grand froid : inscription des personnes les plus isolées au CCAS pour figurer sur un registre permettant de les contacter plus facilement. Pour les personnes retraitées de plus de 65 ans, le centre propose des moments conviviaux (banquets et galette des rois).

ALMA FRANCE

ALiô MAitraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées.

39 77

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caisse d'Allocations Familiales

www.93.caf.fr

Immeuble le Descartes,

29 promenade M. Simon - 93160 Noisy-le-Grand

0 810 25 93 10

PERSONNES RETRAITÉES

La Mairie met à la disposition des seniors les services suivants :

LE SERVICE SÉCURITÉ-BANQUES

Ce service est mis gratuitement à la disposition des personnes âgées afin de faciliter leur protection. Prendre rendez-vous 24 h à l'avance au **01 43 00 73 30**.

Une voiture de la police municipale vient chercher la personne âgée pour la conduire à la banque et la raccompagner à son domicile.

LE SERVICE TÉLÉASSISTANCE

CCAS - 01 43 00 96 16

La Mairie a mis en place un système de sécurité exceptionnel : la téléalarme, reliée en permanence 24 h/24, 365 jours par an, à une centrale d'urgence. En cas d'appel, les secours interviennent très rapidement au domicile de l'abonné. Ces appareils entraînent une redevance trimestrielle variable selon les revenus des personnes âgées à risque, isolées ou des personnes handicapées, mais leur installation est gratuite.

LE FOYER DE L'AMITIÉ "L'ESCAPADE"

12 rue du Général de Gaulle - **01 43 00 67 28**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Activités culturelles proposées : spectacles, visites guidées de monuments, d'expositions, de jardins. Un programme de sorties est édité chaque trimestre. Le demander sur place.

- Séances sportives : piscine, aquagym, gymnastique, bowling, tennis de table.
- Animations conviviales sur site : fêtes d'anniversaire, jeux, chansons, conversation espagnole, arts créatifs, ainsi que des expositions de toiles et sculptures.
- Voyages : escapades de 1 à 2 jours, croisières, séjours d'été et d'hiver.

Le Foyer dispose d'une annexe au plateau d'Avron située au Centre Municipal d'Activités - 44 avenue des Fauvettes, le lundi de 14 h à 18 h.

LE SERVICE DES AIDES À DOMICILE

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 27 89

Les aides à domicile de Neuilly-Plaisance apportent aux personnes âgées une aide efficace et un réconfort (accompagnement des personnes, préparation des repas, achats extérieurs, etc.). Le service est composé d'une responsable de secteur et d'une vingtaine d'aides à domicile qui interviennent du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

LE SERVICE DES SOINS À DOMICILE

01 56 49 02 66

Sur prescription médicale, une infirmière et 5 aides soignantes assurent les soins d'hygiène, au domicile des personnes âgées pour leur éviter une hospitalisation. Elles interviennent 7 jours sur 7.

LE SERVICE NAVETTES

01 43 00 96 16

Des navettes gratuites sont mises à disposition **du mardi au vendredi** de 9 h à 11 h 40 et de 13 h 40 à 16 h 40 (sur réservation la veille à l'accueil de la mairie au 01 43 00 96 16) et **tous les dimanches**, pour vous rendre chez vos commerçants et sur le marché de 9 h à 12 h (sur réservation à l'accueil du lundi au vendredi pendant les heures d'ouverture).

Attention, réservations obligatoires auprès du standard de la mairie 24 heures à l'avance.



PAM 93

0 810 081 093

PAM 93 est un service public de transport à la demande pour les personnes handicapées, exploité pour le compte du Conseil général de Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'une délégation de service public. Il constitue une aide à la mobilité des personnes résidant en Seine-Saint-Denis et titulaires d'une carte d'invalidité.

www.pam93.info

LES REPAS À DOMICILE

CCAS - 01 43 00 96 16

Ils sont servis le midi en liaison froide aux personnes dont l'état de santé ne permet pas d'effectuer les commissions ou de confectionner les repas elles-mêmes (ou qui n'ont pas la possibilité de faire effectuer ces tâches par un tiers) sur prescription médicale uniquement. Les personnes les plus handicapées peuvent également bénéficier des repas à domicile samedi, dimanche et pendant les jours fériés. Tarifs en fonction des revenus.

AIDES LÉGALES À LA GESTION

DU PATRIMOINE ET À LA PROTECTION DE LA PERSONNE

Le mandat de protection future :

Il permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour le jour où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule.

Le mandat peut être établi : pour soi-même, par la personne à protéger, pour autrui, par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant.

CONSEIL DES AÎNÉS

01 43 00 96 16

Élue : Mme Évelyne BONGARD

Pour tout renseignement, contacter le Foyer de l'Amitié "l'Escapade".

La sauvegarde de justice :

La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique provisoire et de courte durée qui peut permettre la représentation de la personne pour accomplir certains actes précis. Le majeur placé en sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits, à l'exception du divorce par consentement mutuel ou d'actes spéciaux pour lesquels un mandataire spécial a été désigné dans la décision du juge.

La curatelle et la tutelle :

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile.

La curatelle est prononcée s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice est une protection insuffisante pour la personne. Il existe différents degrés de curatelle : la curatelle simple, la curatelle renforcée et la curatelle aménagée.

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. La tutelle est la plus contraignante des mesures de protection. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner au CCAS au 01 43 00 96 16 ou consulter le site www.service-public.fr, vous pouvez également télécharger ce guide en rubrique Famille - vos droits et démarches.

FAIRE FACE À SA PERTE D'AUTONOMIE

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Les dossiers sont à monter avec le CCAS notamment concernant :

La carte d'invalidité (délivrée sur dossier MDPH constitué par le CCAS et le médecin traitant) pour les personnes ayant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %.

La carte européenne de stationnement est un macaron délivré aux personnes ayant une carte d'invalidité (handicap ayant un rapport avec des problèmes de mobilité).

Deux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) existent sur le territoire de Neuilly-Plaisance : la Résidence d'Églantine et les Lauriers de Plaisance.

LA RÉSIDENCE D'ÉGLANTINE

61 avenue Danielle Casanova
01 43 00 79 82 / Fax : 01 43 00 21 34
contact@lage-dor.fr
www.lage-dor.fr

Cette résidence médicalisée de 48 chambres vous accueille dans un cadre chaleureux et confortable, à proximité du centre-ville.

LES LAURIERS DE PLAISANCE

104 avenue du Maréchal Foch
0 825 011 012 (0,15 € TTC/min)
 Maison de retraite type EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). Cette résidence du groupe MEDICA, composée de 113 lits, fait partie du Pôle Santé qui compte également une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Les chambres individuelles, lumineuses et spacieuses peuvent être décorées et aménagées selon les goûts de chacun.

FOYER LOGEMENT : LA RÉSIDENCE DES PINS

64 avenue du Maréchal Foch
01 41 54 10 30

Dans un cadre agréable et verdoyant en plein centre ville, 76 appartements, studios et 2 pièces sont réservés aux personnes retraitées. La Résidence offre confort, sécurité et services (restaurant, bibliothèque, animations et jeux de société). Renseignements à la Résidence auprès du chef d'établissement ou au CCAS.

AMÉNAGER SON LOGEMENT

Les travaux d'aménagement peuvent donner lieu, sous conditions de ressources, à des aides possibles de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), de votre caisse de retraite et du Conseil Général. La demande est centralisée par le PACT ARIM à Montreuil. Pour vos menus travaux de bricolage et de jardinage, vous pouvez contacter l'Association Intermédiaire "Travailler dans le 93" au **01 43 00 69 40**

**Renseignements :
 Centre Communal d'Action Sociale
 (CCAS) de Neuilly-Plaisance
 33 rue du Général Leclerc
 01 43 00 96 16**



MIROITERIE - VITRERIE MERCKLÉ
MENUISERIE ALU ET PVC

REPLACEMENT DE CASSE SUR TOUS TYPE DE VITRAGE
VOLETS ROLULANTS - MARQUISES - FENÊTRES PVC ET ALU
20^{ème} RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER - 93360 NEUILLY-PLAISANCE

TÉL : 01 43 00 40 96 - FAX : 01 43 00 40 67 - PORT : 06 62 79 92 92
EMAIL : merckle@orange.fr

JARDINERIE
du CHALET



Tél : 01 43 00 11 41

36 rue Pasteur
93360 Neuilly-Plaisance

CABINET CONUS
Administration de Biens - Gestion - Location

39 avenue Carnot
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 12 19

Courriel : cabinetconus@aol.com

REHABAT
L'Atelier du Métal

Portes de hall, portails, garde-corps, volets roulants, réseaux métalliques,
grilles de débasse, verrilles portes coupe-feu, blindage, miroiterie,
grilles de ventilation, escaliers mécaniques

06 49 61 20 20
contact@rehabat.net

Fabrications sur mesure en acier, inox et aluminium

01 41 53 71 95



confiance
services
accompagner tous les âges tous les jours



55 avenue du Maréchal Foch - 93360 NEUILLY-PLAISANCE
Agence SAFI 406358 Seine Saint Denis et Val de France www.saf-01.com

tricotage
jardinage
aide aux personnes
garde d'enfants
multimédia
ménage - repassage

Tél. 01 43 09 16 35

FRANCK PROVOST

PARIS



COIFFEUR - VISAGISTE - BAR À ONGLES

avec et sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h

Jeudi nocturne jusqu'à 20h

Samedi de 9h à 19h

29^{ème} avenue du Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance

Tél : **01 43 00 48 75**

Restaurant

Rani



Spécialités Indienne et Sri Lankaise

Ouvert tous les jours de 11h à 15h

et le soir de 18h30 à 22h (sauf le lundi)

8 avenue Victor Hugo - 93360 Neuilly-Plaisance

Tél : **01 49 44 01 28** - Port. : **06 27 51 29 50**

ranirestaurant@hotmail.fr